

Rapport de la commission des finances,
Préavis municipal N° 2016-06
Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de Mesdames Samanta Cardaropoli, Anne-Marie Dénériaz, Patricia Magnenat (cette dernière étant excusée), Messieurs Daniel Rochat, Marc-Eugène Viret, Bernard Morel et Claude Brocard, rapporteur, s'est réunie sur convocation de la municipalité, le mardi 13 septembre à 20.00 heures, en présence de la municipalité représentée par Messieurs Piéric Freiburghaus, Didier Chapuis et Pierre-André Ischi. Madame Anne-Laure Girard boursière communale était aussi présente.

En préambule,

Notre municipalité des finances nous expose la situation : les comptes de la commune ont été positifs les deux dernières années, et même exceptionnels en 2015, et pourraient inciter en première vue à une baisse de l'impôt communal.

Toutefois, la municipalité propose le maintien du taux actuel, en vigueur depuis 2013 de 74%.

Arguments :

En effet, nous savons tous que les investissements à venir sont importants : travaux routiers du haut en bas du village, et ensuite bâtiment de l'administration communale, place centrale ceci en lien avec la démarche participative.

D'autre part la réforme de l'imposition des entreprises (RIEIII) va certainement péjorer les rentrées de la commune même si un mécanisme de solidarité devrait en diminuer les effets. Et encore et toujours, la fameuse péréquation dont les modalités seront réévaluées en 2019 et qui pourraient influencer négativement nos finances communales.

Tout ceci nous invite à la prudence.

Les comparaisons avec d'autres communes ne nous aident malheureusement pas sérieusement à établir le bon taux, mais avec son taux de 74%, Penthelaz se situe au dessus de Cossonay, -69,3%, mais en dessous de Lausanne, -79% et au même niveau que Echallens, -74%.

Situation actuelle :

La situation des rentrées fiscales 2016 étant conforme au budget, l'ambiance à la bourse est sereine.

Envoi du Préavis :

La commission déplore que comme souvent ce dernier préavis nous a été présenté le soir même de la séance de la commission, mais, nous avons été très heureux d'entendre que la municipalité a décidé de nous présenter tous les préavis au minimum une semaine avant les séances de commission, merci.

Nous faisons confiance à notre municipalité et à notre boursière communale afin de poursuivre la maîtrise des dépenses et à établir un budget le plus équilibré possible.

Conclusion de la commission des finances :

La commission des finances unanime est en accord avec la proposition de la municipalité de maintenir le taux d'imposition à 74% de l'impôt cantonal et vous prie d'adopter les conclusions du préavis municipal n°2016-06.

Penthelaz le 16 septembre 2016
(signatures en page 2)

Le rapporteur :

Caude Brocard.....

les membres :

Daniel Rochat.....

Samanta Cardaropoli.....

Anne-Marie Dénériaz.....

Patricia Magnenat.....

Marc-Eugène Viret.....

Bernard Morel.....